

Dans le cadre d'une démarche d'écoresponsabilité,
vous trouverez l'ensemble des données détaillées
relatives à chacune des missions du ministère sur :

www.developpement-durable.gouv.fr

Projet de loi de finances 2009

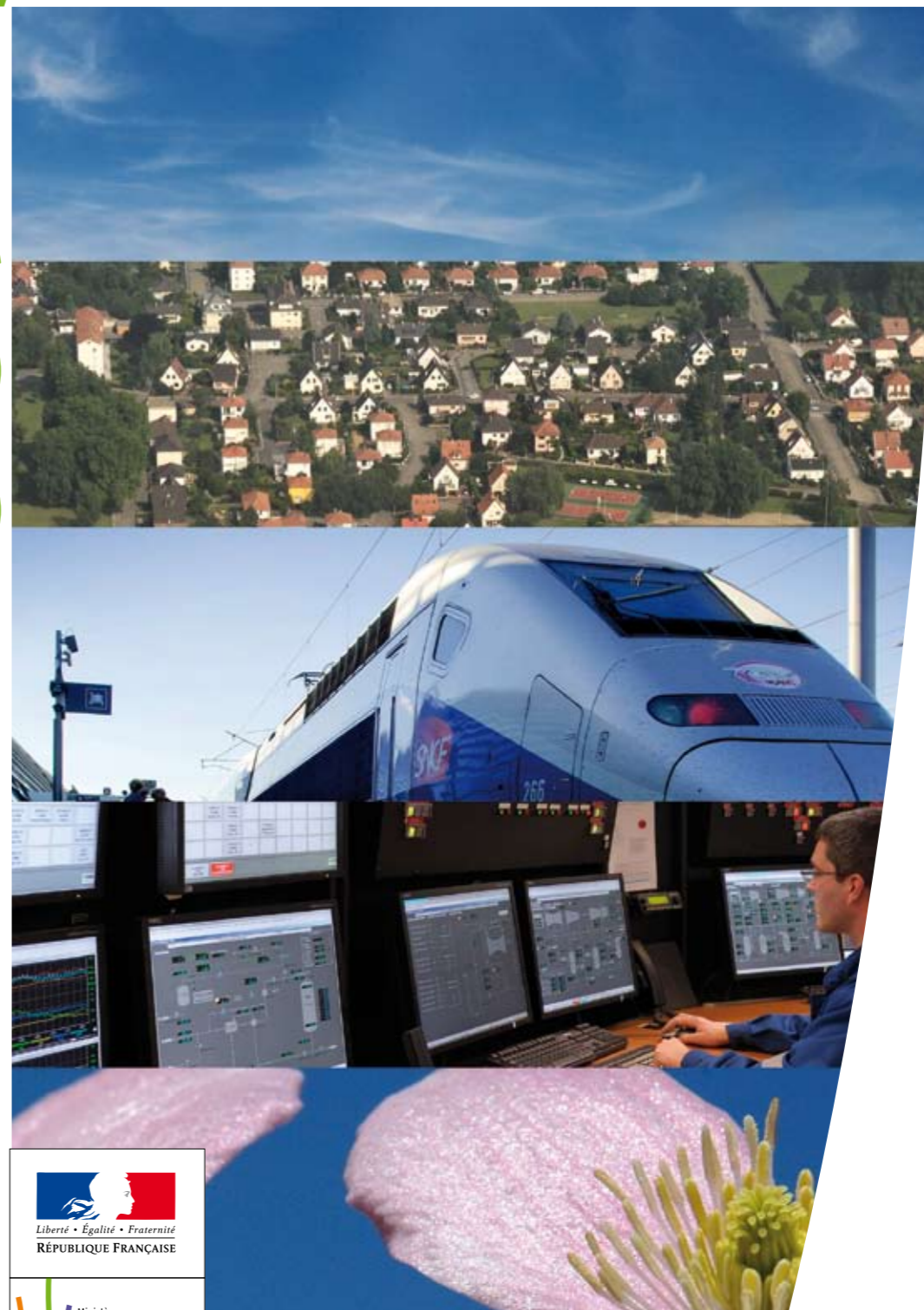
Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22

Photos D.R.

PLF 2009



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr



Le projet de loi de finances pour 2009 constitue l'un des trois actes fondateurs qui consacrent la transition irréversible de notre modèle économique vers une nouvelle stratégie de croissance, fondée sur le développement durable et la sobriété énergétique.

Le projet de loi de programme de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe le cap. Le projet de loi « Grenelle 2 » met en place les instruments normatifs et techniques nécessaires. Le budget 2009 – véritable « Grenelle 3 » compte tenu de l'importance de son contenu environnemental – arrête la contribution de l'État au financement du Grenelle pour les trois années à venir.

Ne nous y trompons pas. En créant les conditions d'une accélération de notre croissance à court et moyen termes, le Grenelle forme l'un des axes majeurs de la stratégie économique et financière du Gouvernement pour les années 2009-2011. Les programmes du Grenelle devraient engendrer 0,8 point de PIB supplémentaire par an.

Le budget 2008 était un budget de « transition positive ». Le budget 2009 du ministère du Développement durable est un budget d'engagement, de mobilisation, d'action et de responsabilité.

• Un budget d'engagement. Les engagements financiers de l'État, pris dans le cadre du Grenelle, sont intégralement tenus. Près de 19 Md€ d'engagements et 7,3 Md€ de crédits de paiement seront mobilisés par l'État sur la période 2009-2011, représentant une enveloppe annuelle supplémentaire d'1,2 Md€ sur trois ans.

Les moyens du ministère progresseront de 5 % en 2009, si l'on ajoute aux dotations inscrites sur le budget de l'État les ressources extra-budgétaires mises en œuvre par les opérateurs du ministère.

• Un budget de mobilisation.

Le budget 2009 du ministère du Développement durable illustre la mobilisation du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat des ménages, via un programme massif d'économies d'énergie, dans un contexte de prix durablement élevés et croissants des combustibles fossiles. Le budget 2009 prévoit la mise en place d'aides directes importantes pour la rénovation thermique des logements dans les parcs privé et social et la création de mécanismes financiers permettant de financer les investissements thermiques sur les économies d'énergie réalisées. Le bonus automobile, qui aura distribué plus de 385 M€ de pouvoir d'achat aux Français sur les huit premiers mois de 2008, est intégralement confirmé en 2009 dans ses modalités actuelles.

• Un budget d'action.

Le budget 2009 finance des actions majeures, immédiates et concrètes dans le cadre des priorités suivantes : la rénovation thermique des logements, la relance des transports alternatifs à la route, le développement des énergies renouvelables, l'accélération de la recherche, la prévention des risques technologiques, industriels et naturels, la promotion de l'agriculture durable, la prévention des déchets, la protection de la biodiversité, la gestion des milieux aquatiques, l'aménagement des territoires, et l'exemplarité environnementale des administrations. Ainsi, la création d'un éco-prêt à taux zéro pour les rénovations thermiques lourdes permettra de réaliser 20 Md€ de travaux d'ici la fin de la mandature. Des prêts ultra-bonifiés de la Caisse des Dépôts financeront la rénovation thermique de 170.000 logements en trois ans. Les projets de ligne à grande vitesse Nîmes-Montpellier, Bretagne - Pays-de-Loire et Tours-Bordeaux seront lancés avant 2011 ainsi que le canal Seine-Nord-Europe. Une aide importante de l'État est programmée en faveur des transports collectifs urbains en Île-de-France et en province.

L'effort de régénération du réseau ferroviaire sera poursuivi et amplifié. L'ADEME soutiendra financièrement les investissements des collectivités locales et des entreprises dans des chaufferies collectives utilisant la biomasse. Une enveloppe de 320 M€ sur trois ans sera consacrée aux plans locaux de prévention et de recyclage des déchets. 770 M€ seront consacrés sur les années 2008-2011 à la recherche dans le domaine du développement durable.

• Un budget de responsabilité.

Le financement du Grenelle ne porte pas atteinte aux grands équilibres économiques et budgétaires fixés par le Gouvernement. Il n'a pas d'impact sur les prélèvements obligatoires, a une incidence maîtrisée sur la progression des dépenses du budget de l'État et n'augmente pas l'endettement public. Le budget 2009 est également particulièrement rigoureux pour l'ensemble des dotations qui ne relèvent pas du Grenelle. C'est ainsi 1400 départs à la retraite qui ne seront pas remplacés soit un départ sur deux. Par ailleurs, le ministère du Développement durable, en application des recommandations de la RGPP, est engagé dans une réforme d'une ampleur inédite de son organisation territoriale et recentre son action sur l'expertise technique de haut niveau en matière de développement durable. Cette responsabilité financière entraîne également un prélèvement fiscal supplémentaire sur certaines activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement – déchets stockés et incinérés, matériaux d'extraction, polluants atmosphériques, pesticides – qui participe de la nécessaire émergence du prix écologique dans les échanges.

L'engagement de la Nation, porté par le Grenelle de l'environnement, pour une économie respectueuse de l'avenir et consciente des raretés énergétiques est l'un des défis les plus considérables auxquels l'action publique et, au-delà, la société toute entière, sont aujourd'hui confrontées. C'est à cette ambition et à cette responsabilité qu'appelle le budget 2009 du ministère du Développement durable.

Jean-Louis Borloo

Grenelle Environnement

La priorité du budget 2009

Le budget 2009 traduit la priorité donnée le Gouvernement aux actions prévues par le Grenelle Environnement à l'automne dernier. C'est ainsi une dotation globale de plus de 19 Mds€ en AE et 7,3 Mds€ en CP qui leur sera consacrée dans les trois années à venir.

CP (en M€)	Total 2009-2011
Crédits budgétaires	1252
Subvention ADEME	108
Autres	1144
Ressources affectées	2785
ADEME	818
AFITF	1692
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	150
Office unique agricole	125
Caisse des Dépôts*	496
Allègements fiscaux	2767
Total Grenelle	7299

*à confirmer pour 2011

Une nouvelle organisation budgétaire

pour une meilleure unité d'action au service du développement durable

La structure budgétaire du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire assure au ministre d'État un pilotage efficace de ses moyens et garantit l'unité de son action. La mission « Écologie, Développement et Aménagement durable » connaît les évolutions suivantes :

- Le nouveau programme « Infrastructures et services de transport » regroupe, dans un objectif d'approche multimodale des questions de transport, les anciens programmes « réseau routier national », « transports terrestres et maritimes », « passifs financiers ferroviaires », ainsi que des parties des programmes « sécurité routière » et « transport aérien »
- Le nouveau programme « urbanisme, paysages, eau et biodiversité » résulte de la fusion de l'ancien programme « aménagement, urbanisme et ingénierie publique », d'une partie du programme « protection de l'environnement et prévention des risques », d'une partie du programme « énergie et matières premières » et d'une partie de l'ancien programme « transports terrestres et maritimes ».
- Le programme « énergie et après-mines » évolue en intégrant les crédits destinés à la lutte contre le changement climatique, auparavant répartis dans d'autres programmes du ministère. Par ailleurs, il est procédé à un élargissement du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui intègre désormais certains crédits auparavant inscrits dans le programme « transports aériens », qui disparaît.

	LFI 2008 pro forma	PLF 2009
Mission Écologie, Développement et Aménagement durables	10 058,1	10 068,4
Transport	4 475,1	4 395,1
Sécurité et circulation routières	60,9	61,4
Sécurité et affaires maritimes	134,5	134,5
Météorologie	174,3	184,3
Urbanisme, Paysages, eau et biodiversité	302,1	333,3
Information géographique et cartographique	68,5	75,7
Prévention des risques	181,3	201,2
Énergie et après-mines	866,9	844,8
Soutien	534,3	544,2
Charges de personnel (T2)	3260,2	3293,9
Mission politique des territoires	373,5	339,1
Mission Recherche et enseignement supérieur	1 306,9	1 298,4
Recherche énergie	655,3	667,9
Recherche écologie	279,7	298,0
Recherche transports et équipement	371,9	332,5
Mission Régimes sociaux et de retraite	4 195,7	4 469,8
Ressources extra-budgétaires	4 529,3	5 228,6
Budget annexe aviation civile	1 809,4	1 906,9
AFITF	2 195,9	2 538,0
CAS radars	182,0	201,7
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	100,0	150,0
ADEME (ressources affectées)	242,0	432,0
Total des moyens du ministère du Développement durable*	19 263,5	20 204,3

*réduit des doubles comptes